

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels, Cinéma
Titre du module	Histoire et théorie de la vidéo
Type de module	Module libre théorique – Module optionnel *
Code	LT 56.09 (A.AV.334.LT5609.F.15)
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Module ouvert aux étudiant-e-s de niveau B3, B4, B5 ou B6. Semestre d'automne
Lieu	HEAD - Genève
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Pouvoir développer et pratiquer des outils d'analyse propres à l'image en mouvement. A l'aide de ces outils, comprendre les enjeux principaux de chaque œuvre. Par la lecture d'écrits d'artistes ou de cinéastes indépendants, savoir confronter production et positions artistiques. Etre capable de définir les problématiques qui structurent la démarche particulière d'un auteur à partir de la prise en compte d'un contexte social et culturel.
Contenu et formes d'enseignement	Le cours se déroule en majeure partie sous forme de cours ex cathedra, de visionnement d'extraits de films et de vidéos d'artistes et de cinéastes indépendants. Il permet d'interroger les rapports entre production et reproduction au travers des différentes formes de reprise et d'emprunt artistiques à la culture de masse. A travers une approche historique, le cours met en rapport les problématiques pratiques et théoriques posées par les moyens techniques de l'image en mouvement, et un contexte de production plus large. La confrontation du territoire artistique avec d'autres champs d'activité permet de situer la spécificité du geste artistique par rapport aux manières de faire de l'amateur et du professionnel. Par ailleurs, la notion d'expérimentation relève de problèmes et de finalités différents pour les premières recherches cinématographiques de l'avant-garde que pour les artistes contemporains.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale (jury) par le, la ou les professeur-e-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, précision des références iconographiques et bibliographiques, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et répétition	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai fixé par le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits alloués au module optionnel ne sont pas obtenus, l'étudiant a le choix de répéter le module ou pas. Pas de remédiation possible en cas de répétition.
Enseignants	Geneviève Loup
Nom du responsable du module	Geneviève Loup
Descriptif validé le	22.09.2020
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014.